



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame C. Morenville
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

V/Réf. : PU2021-87 (corr. : J. Philippot)

N/Réf. : AA/GM/SGL20450_678_PU_Americaine_Africaine

Bruxelles, le 10/09/2021

Annexe : /

Objet : SAINT-GILLES. Rues Américaine, 40 et Américaine, 62. Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité des façades à rue.

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 6/08/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 8/09/2021.

CONTEXTE PATRIMONIAL



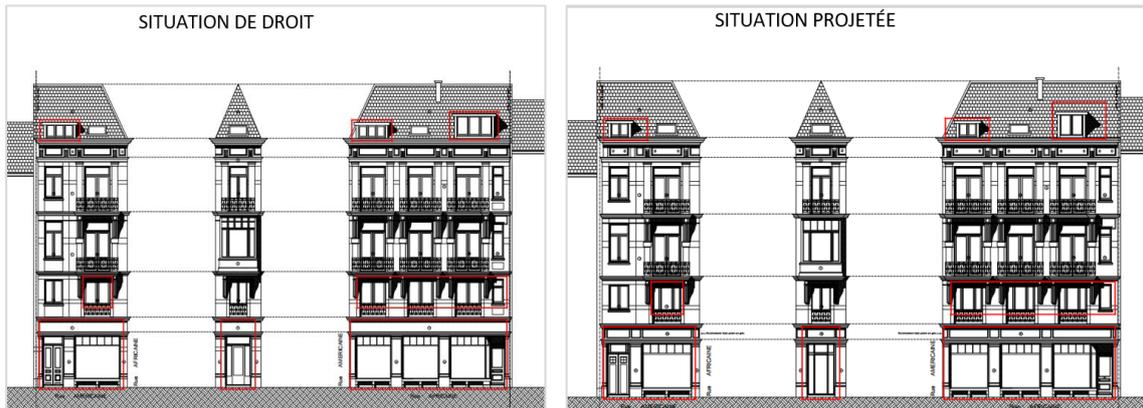
Façades rue Américaine, 40 à droite et Africaine, 62 à droite © Google Maps

La demande concerne l'immeuble de style éclectique datant de 1907, qui occupe l'angle de la rue Américaine, 40 avec la rue Africaine, 62. *La maison est comprise dans la zone de protection de la maison Horta, sise 25 rue Américaine ainsi que dans la zone tampon Unesco délimitée autour de ce bien reconnu comme Patrimoine mondial. Elle est reprise à l'Inventaire et se trouve en ZICHEE au PRAS ainsi que dans le périmètre du RCUZ « quartier de l'Hôtel de Ville ».*

La demande vise la mise en conformité des façades à rue, dont l'état de droit correspond aux plans du permis d'urbanisme accordé en 2008 (13/AFD/189917). La régularisation concerne les lucarnes et les menuiseries de l'entresol, qui n'avaient pas été réalisées selon les plans du permis lors des travaux de 2008. Elle porte également sur la mise en conformité de la devanture commerciale remplacée sans autorisation préalable suite à la vente du bien en 2009. Le dossier propose d'apporter des améliorations ponctuelles aux devantures commerciales en appliquant des petits bois sur les impostes des vitrines ainsi que sur les dormants latéraux de la porte d'accès au commerce.

1/2

AVIS



Plans de la situation de droit et projetée joints à la demande et détail des devantures et des portes © Google Maps

La CRMS rend un avis favorable sur la mise en conformité des lucarnes et des menuiseries de l'entresol, qui s'inscrivent adéquatement à la composition des façades.

La Commission approuve également la nouvelle devanture qui a été intégrée au rez-de-chaussée commercial, y compris la proposition d'améliorer l'expression des vitrines en intervenant sur les divisions des impostes. Elle demande cependant d'affiner le projet à propos des accès au commerce ainsi qu'aux logements afin d'améliorer la cohérence du rez-de-chaussée commercial, patrimonielement fort intéressant.

La porte du commerce pourrait retrouver ses divisions anciennes, renseignées par les plans de la situation de droit, avec panneaux d'allèges et imposte sans divisions. Ceci permettra de mieux intégrer la baie dans la composition du niveau inférieur compte tenu notamment de la massivité des pilastres en pierre bleue. L'aspect des deux portes d'accès aux logements pourrait également être amélioré : suppression des panneaux de bois et métalliques rappliqués, intégration plus fine des boîtes aux lettres côté Américaine, retrait des panneautages peu qualitatifs côté Africaine, ...

Veuillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; npauwels@urban.brussels ; slagrilliere@urban.brussels ;
jphilippot@stgilles.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels